

## SIMPLIFIEZ-VOUS LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Notre service taxe d'apprentissage est à votre disposition pour vous simplifier les démarches liées à la taxe d'apprentissage



### OBJECTIFS

Être accompagné dans la gestion administrative du règlement de la taxe d'apprentissage



### PUBLIC CONCERNÉ

- Toute entreprise exerçant une activité commerciale, industrielle, de prestations de services et employant au moins un salarié, hors déductions et exonérations en vigueur
- Les cabinets d'expertise comptable



### NATURE DE LA PRESTATION

Le service «Promotion et Collecte TA» est à votre disposition pour réaliser pour vous une étude personnalisée et calcule le montant de votre taxe. Il vous apporte également un appui juridique, administratif et fiscal, et vous assiste pour éviter toutes erreurs, tous retards et pénalités, sans frais de gestion.



### COÛT

**Prestation gratuite**



### INFORMATIONS PRATIQUES

Date limite de versement : 28 février 2018  
**Déclaration en ligne : [cliquez ici](#)**



**CONTACT**

**Service Promotion et Collecte Taxe d'apprentissage**

Valérie JOUVE

[v.jouve@gard.cci.fr](mailto:v.jouve@gard.cci.fr)

Tél. 04 66 879 709

Nous souhaitez en savoir plus sur ce produit ?

N'hésitez pas à remplir le formulaire en cliquant sur "Demande de renseignements", nous nous engageons à vous répondre dans les plus brefs délais.